



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service Eau Nature et Biodiversité  
Unité Nature, Forêt, Chasse

Vannes, le 24 novembre 2021

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement

**Consultation du public du 29 novembre au 13 décembre 2021 inclus**

**Dossier de demande de dérogation à la protection stricte des espèces (Hirondelle rustique)  
dans le cadre de la rénovation d'une ancienne grange située sur la commune de Crac'h**

### **NOTE DE PRÉSENTATION**

Un particulier, sollicite une dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement pour le déplacement/destruction de trois nids d'hirondelles rustique (*Hirundo rustica*) dans le cadre de la rénovation d'une ancienne grange située sur la commune de Crac'h.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour le déplacement/destruction de trois nids de l'espèce protégée mentionnée ci-dessus, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessible au public pendant une durée de quinze jours **du 29 novembre au 13 décembre 2021 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: [ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr) soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Pour le Chef du service Eau, Nature,  
Biodiversité  
L'adjointe au chef de service

Frédérique ROGER-BUYS